



Lycée

**JEAN MONNET**



**B.I.A**

# **Brevet d'Initiation Aéronautique**



*66 bd de Châtenay CS 90016*

*16121 COGNAC Cedex*

*Tél. : 05 45 36 83 10 Fax : 05 45 35 39 55*

*[ce.0160020k@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0160020k@ac-poitiers.fr)*

*site : [www.lyceejeanmonnet-cognac.fr](http://www.lyceejeanmonnet-cognac.fr)*

# ↪ L'aéronautique

Des dizaines de métiers différents, des dizaines de milliers d'emplois dans :

- **L'industrie** : conception, fabrication, maintenance,...
- **L'exploitation** : commerce, personnel navigant (pilotes, hôtesses), contrôleurs aériens, agents d'opération au sol,...

Dans le domaine civil comme militaire (armée de l'air, armée de terre, marine nationale) ou étatique (DGAC -Direction Générale de l'Aviation Civile-, sécurité civile,...)



C'est aussi :

- **De nombreuses fédérations** qui permettent de pratiquer une aviation de loisir en club, avion, planeur, ULM, qui est bien souvent un tremplin pour une carrière dans l'aéronautique.



- **De nombreuses écoles** de tous niveaux : CAP, Bac pro, BTS, ingénieur.



## ↪ Le Brevet d'Initiation Aéronautique

- Formation diplômante, c'est un passeport vers le monde de l'aéronautique et ses métiers. Premier diplôme qu'il soit possible d'obtenir dans le domaine aéronautique, il permet dès 13 ans de se préparer à une activité (aéroclub, cadets de l'air) ou une carrière aéronautique.
- Preuve de motivation, c'est un atout dans un CV qui peut faciliter l'accès à un enseignement spécialisé (du CAP aux écoles d'ingénieurs en passant par le Bac pro et le BTS aéronautique), la recherche d'emploi dans le domaine de l'aéronautique et de toutes ses ramifications.

Le BIA permet surtout d'obtenir des **bourses de pilotage** (quelques centaines d'euros) qui donnent la possibilité de se lancer, à partir de 14 ans, dans une formation au pilotage en vue de l'obtention d'un brevet de pilote au sein d'un aéroclub (avion, planeur, ULM) ou de passer plus aisément ces brevets.



## ↪ Obtention du diplôme

- C'est une épreuve organisée par l'académie qui se déroule en général un mercredi après-midi vers la mi-mai. Elle comporte des épreuves de 30 minutes chacune sous forme de QCM dans les cinq matières enseignées (2 heures 30 d'épreuves au total). Une moyenne de 10/20 (50% de bonnes réponses) est nécessaire à l'obtention du diplôme.

Les épreuves portent sur les sujets enseignés lors des cours de BIA et concernent :

- L'étude des aéronefs et engins spatiaux
- L'aérodynamique, l'aérostatique et les principes du vol
- L'histoire et la culture de l'aéronautique et du spatial
- La navigation aérienne, la réglementation et la sécurité des vols
- La météorologie et l'aérologie

Nécessitant une certaine **charge de travail**, le BIA s'adresse à des jeunes **motivés, attentifs**, ayant la **volonté** de s'instruire et s'ils ne sont pas déjà passionnés par l'aviation, doivent s'attendre à le devenir.

## ↳ Préparation du B.I.A

La préparation du BIA est proposée à des **élèves de seconde** volontaires et motivés. L'effectif maximum du groupe est de 20 élèves qui seront affectés dans une seule classe de seconde.

Le choix est exprimé lors de l'inscription, appuyé par une **lettre de motivation**.

### *Les cours*

**Essentiellement théoriques**, ils peuvent être, selon la conjoncture, accompagnés de visites de sites aéronautiques, d'une ou deux séances de simulateur, d'un vol d'initiation.



Les cours sont dispensés dans l'enceinte du lycée par des militaires de la **Base Aérienne 709 de Cognac**, météorologistes, instructeurs pilotes et moniteurs simulateur de vol de l'EPAA (Ecole de Pilotage de l'Armée de l'Air), à raison de **2 heures par semaine** de septembre à mai pendant le temps scolaire.



### *L'évaluation*

La préparation du BIA fera l'objet d'une **appréciation** portée sur le **bulletin trimestriel**, mais il n'y aura **pas de moyenne** des contrôles des connaissances qui seront réalisés au cours de la préparation.

Cette préparation au BIA, fruit d'un partenariat entre le lycée Jean Monnet et la Base Aérienne 709 de Cognac, s'inscrit dans le cadre d'une convention nationale du BIA signée entre l'Armée de l'air et le ministère de l'Education nationale.

